



Lyon, le 11 février 2021

A l'attention de Mr le Recteur de
l'Académie de Lyon

Objet : Lignes Directrices de Gestions Mobilités

Monsieur le Recteur,

Lors du groupe de travail du mercredi 13 janvier dernier, nous avons pu faire remonter nos remarques quant aux LDG académiques liées à la mobilité des collègues dans le premier degré.

Toutefois, il nous semble ne pas avoir été entendus sur les points suivants notamment :

- La communication d'un barème par communes comme dans le second degré qui bénéficie d'une indication de barres géographiques.
- La bonification REP REP+ pour les collègues nommés à titre provisoire comme cela se déroule dans le second degré.
- La bonification Rapprochement de Conjoint applicable sur la commune la plus proche du département si le conjoint travaille dans un département limitrophe (également possible dans le second degré).
- Le dernier niveau de bonification pour les collègues en situation de Mesure de Carte Scolaire. Attribuer 100 points sur tous les postes d'adjoints du département ne nous semble pas une réponse adaptée à chacun de nos 3 départements. Nous vous demandons de renvoyer cette bonification au plan départemental pour un traitement au plus près des spécificités de chacun.

C'est donc pour continuer à travailler avec vos services sur ces questions, dans l'intérêt collectif, que nous vous sollicitons pour une audience.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Julien GAYET et Morgan VINCENT – co-secrétaires
départementaux du SNUipp-FSU01

Yves BORNARD – co-secrétaire départemental du
SNUipp-FSU42

Nathalie DESSEIGNE, Benjamin GRANDENER,
Fabien GRENOUILLET – co-secrétaires
départementaux du SNUipp-FSU69